

# Inscription à l'examen de spécialiste en pharmacie hospitalière

## Personne en formation

Titre : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Date début de formation : \_\_\_\_\_

## Établissement de formation postgrade principal

Nom : \_\_\_\_\_  
Lieu : \_\_\_\_\_

## Formateur·trice principal·e

Titre : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

*Les documents exigés pour l'admission à l'examen selon l'art. 2.1 de l'annexe VII du programme de formation postgrade en pharmacie hospitalière (PFP) et dans certains cas particuliers, selon les dispositions complémentaires de la société de discipline FPH Hôpital, doivent être envoyés en bonne et due forme au secrétariat de la FPH Hôpital trois mois avant la date de l'examen. Le dossier doit être soumis au plus tard 6 ans après le début de la formation postgrade (art. 2.2 de l'annexe VII PFP).*

*L'examen peut être passé au plus tôt 3 ans après le début de la formation postgrade. La FPH Hôpital vérifie que les conditions d'admission à l'examen sont remplies sur la base des documents soumis et soumet sa proposition à l'Institut FPH pour décision (art. 2.3 de l'annexe VII PFP).*

Ce formulaire FP04 est valable à partir du 16.1.2024

## 1 Données personnelles

Adresse privée :

Adresse :

---

Code postal, lieu :

---

Téléphone :

---

Portable :

---

E-Mail :

---

Date de naissance :

---

Affiliation :

GSASA

Oui

Non

Langue souhaitée pour l'examen :

allemand

français

Veillez SVP joindre le curriculum vitae et une copie du diplôme fédéral de pharmacien·ne ou du diplôme étranger, équivalent selon le droit fédéral.

Formations complémentaires :

Porteur·euse du «Diploma of Advanced Studies (DAS) in Spitalpharmazie»  
Joindre la copie du diplôme.

Oui

Non

Si oui, depuis :

Porteur·euse du Certificat complémentaire FPH en Pharmacie Clinique  
Joindre la copie du certificat complémentaire.

Oui

Non

Si oui, depuis :

Porteur·euse du Diplôme MAS en pharmacie hospitalière, ISPSO  
Joindre la copie du diplôme.

Oui

Non

Si oui, depuis :

Remarques :

---

## 2 Formation postgrade

Début de la formation postgrade :

Fin de la formation postgrade :

---

### 2.1 Justificatifs de la formation postgrade

Le logbook « Suivi de la formation postgrade » est complet :

Oui

Non

Joindre le logbook « Suivi de la formation postgrade » entièrement rempli et visé en format Excel (Art. 2.1.1 Annexe VII PFP).

Joindre les attestations des cours théoriques (MAS/DAS et autres cours théoriques)

Suivi des cours MAS/DAS en pharmacie hospitalière : Joindre l'attestation de participation

Suivi d'autres cours de formation postgrade théoriques : Joindre les attestations de participation et les attestations de réussite.

Remarques :

---

## 2.2 Travail de diplôme

Titre du travail de diplôme :

---

Le travail de diplôme fait partie d'une thèse en cours :

Oui

Non

Si Oui :

Titre de la thèse :

---

Remarques :

---

Les données utilisées pour ce travail de diplôme sont issues d'une thèse de doctorat rédigée par la personne en formation, terminée et acceptée par une université :

Oui

Non

Si Oui :

L'utilisation des données de la thèse a été autorisée par la FPH Hôpital le :

---

Remarques :

---

L'auteur-e du travail de diplôme susmentionné autorise la GSASA à publier le résumé de son travail de diplôme au format PDF sur le site de la GSASA [www.gsasa.ch](http://www.gsasa.ch).

Ainsi, les résultats obtenus dans le travail de diplôme peuvent être portés à la connaissance d'un large public professionnel.

Par cette autorisation, la GSASA n'est en aucun cas tenue d'éditer, publier ou distribuer le travail. L'auteur/e est seul/e responsable du contenu de son travail, en particulier lors de citations ou utilisation de sources de tiers (illustrations, etc.).

En plus de la publication du résumé, l'auteur-e :

autorise la GSASA à publier l'entier du travail de diplôme sur le site de la GSASA

autorise la GSASA à publier *ultérieurement* l'entier du travail de diplôme sur le site de la GSASA Dès le (date) :

refuse que l'entier du travail de diplôme soit publié sur le site de la GSASA

### Personne en formation

Lieu/date :

Signature :

---

### Formateur-trice principal-e

Lieu/date :

Signature :

---

Veuillez SVP envoyer le travail de diplôme et le résumé du travail de diplôme par voie électronique. Un modèle pour le résumé du travail de diplôme est publié sur le site web de la GSASA: [www.gsasa.ch](http://www.gsasa.ch)

### 3 Établissement de formation postgrade

Institution : \_\_\_\_\_

Nom de la pharmacie d'hôpital : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal, lieu : \_\_\_\_\_

#### Formateur-trice principal-e :

Titre : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Téléphone direct : \_\_\_\_\_

E-Mail : \_\_\_\_\_

#### Engagement de la personne en formation :

Fonction/activités : \_\_\_\_\_

Taux d'occupation (équivalent temps plein) et durée de l'engagement pendant la formation : \_\_\_\_\_

### 4 Remarques

Remarques générales : \_\_\_\_\_

Le-la formateur-trice principal-e confirme par sa signature l'inscription de la personne en formation à **l'examen de spécialiste en pharmacie hospitalière**. Il confirme que toutes les exigences du programme de formation postgrade en pharmacie hospitalière en vigueur sont remplies.

#### Formateur-trice principal-e

Lieu/date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

#### Personne en formation

Lieu/date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

#### Envoi :

Le formulaire d'inscription dûment rempli et toutes les pièces jointes exigées doivent être envoyés **en format électronique** au secrétariat FPH Hôpital **par E-Mail** : [fph@gsasa.ch](mailto:fph@gsasa.ch) au plus tard 3 mois avant la date de l'examen

(art. 2.2 de l'annexe VII PFP). Les documents électroniques doivent être numérotés selon l'ordre mentionné dans la check-list (voir ci-dessous) et envoyés en un seul dossier compressé (zip) (veuillez SVP réduire la taille de vos images et de vos PDF), p. ex. en utilisant Wettransfer ou Swisstransfer. Veuillez vérifier la réception d'un accusé de réception dans les 3 jours ouvrables après votre inscription à l'examen (atteste que votre inscription a bien été reçue).

Remarque:

Lors de l'examen formel du dossier d'inscription par le secrétariat FPH Hôpital, celui-ci vérifie que tous les documents sont présents. Dans le cas contraire, la personne en formation est informée et dispose de 2 jours ouvrables pour le compléter. Une vérification de plagiat est également faite sur le travail de diplôme.

Après l'examen formel, une lettre de recouvrement de la taxe de l'examen selon le "Règlement des tarifs de la formation postgrade et continue" en vigueur (publié sur [www.gsasa.ch](http://www.gsasa.ch)) sera adressée à la personne en formation.

La décision d'admission à l'examen de l'Institut FPH est communiquée à la personne en formation par écrit au plus tard 1 mois avant la date de l'examen.

*Le texte allemand fait foi.*

Abréviations :

art.	Article
ISPSO	Institut des sciences pharmaceutiques de la Suisse occidentale
PFP	Programme de formation postgrade

## Check-list des annexes

1. Curriculum vitae actualisé (y.c publications et posters, le cas échéant)
2. Copie du diplôme fédéral de pharmacien·ne ou diplôme étranger, équivalent selon le droit fédéral
3. Copie du « Diploma of Advanced Studies (DAS) in Spitalpharmazie », le cas échéant
4. Copie du « Master of Advanced Studies (MAS) en pharmacie hospitalière », le cas échéant
5. Copie du Certificat complémentaire FPH en pharmacie clinique, le cas échéant
6. Logbook « suivi de la **formation postgrade** » en format Excel rempli, daté et visé par le·la formateur·trice principal·e et la personne en formation
7. Attestation de formation théorique (MAS/DAS ou autres cours de formation postgrade théorique) :
  - classés par domaine de compétences
  - y compris attestations de participation et attestations de réussite dans le même ordre
8. **Lettre du·de la formateur·trice principal·e** comprenant les éléments suivants :
  - a. Brève description du lieu, de la durée et du contenu de la formation postgrade théorique et pratique, y compris les périodes de stage externe
  - b. Confirmation de l'atteinte des objectifs de formation théoriques et pratiques
  - c. Au cas où les portfolios de la formation postgrade pratique ne sont pas complets : récapitulatif des objectifs qui doivent encore être atteints et dans quel délai
  - d. Prise de position finale du·de la formateur·trice
9. **Travail de diplôme** en allemand, français ou anglais (format électronique)
10. **Résumé du travail** de diplôme en allemand, français ou anglais (format électronique)